



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 28 mars 2024

Objet : Approbation de la demande de subvention à la Collectivité de Corse de la programmation d'animations de la médiathèque Alb'oru et la Bibliothèque du Centre

Date de la convocation : 22 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 du mois de mars à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Chriselle ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur DALCOLETTI François à Monsieur ROMITI Gérard ;
Monsieur DEL MORO Alain à Madame PIPERI Linda ;
Monsieur GRASSI Didier à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur LINALE Serge à Madame POLISINI Ivana ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Monsieur PAOLI Jean-François ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le guide des aides à la Culture de la Collectivité de Corse et notamment le volet « l'aide en faveur des médiathèques – soutien au programme d'animations » ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 26 mars 2024;

Considérant que le développement de la lecture publique et du numérique dans la politique de la ville s'appuie sur le réseau des bibliothèques composé de deux sites : la bibliothèque centrale et la médiathèque Alb'Oru ;

Considérant qu'en s'inscrivant dans une démarche active de médiation culturelle, notre collectivité proposera en 2024 un programme d'animations riche et diversifié en direction de tous les publics (scolaires, adultes, jeunesse, publics éloignés) qui comprendra, entre autres, des rencontres avec les auteurs, des cycles de conférences, des cafés littéraires, des actions thématiques ;

Considérant que la dépense éligible de cette opération est estimée à 58 000€ TTC ;

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- Approuve le programme d'animations 2024 de la médiathèque Alb'oru et la Bibliothèque du Centre.

Article 2 :

- Approuve le plan de financement selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant TTC en €	Libellé	Montant TTC en €
Programme d'animations 2024 de la médiathèque Alb'Oru et la bibliothèque du centre	58 000,00	CC – Règlement des aides Culture – « soutien au programme d'animations » (70%)	40 600,00
		Ville (30%)	17 400,00
Total dépenses	58 000	Total recettes	58 000

Article 3 :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 03/04/2024


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.